





<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le 30 MAI 2018</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p> <p><i>le Maire par délégation</i></p>  <p>MC TESTA</p> 	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</p> <p>LE 30 MAI 2018</p>
--	---

Service : **Secrétariat Conseil Municipal**

POLICE GENERALE

Fermeture exceptionnelle des classes de l'école publique élémentaire Pellisson, situées dans le bâtiment Barbeyrac, pour problèmes techniques les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2018

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2212-2 ;

VU le risque potentiel que présentent les locaux ;

VU la mise en œuvre des mesures de sécurité sur l'établissement et les travaux de rénovation nécessaires pour la remise en état des locaux ;

CONSIDERANT qu'il importe de prendre les mesures de sécurité nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers et du personnel de l'établissement,

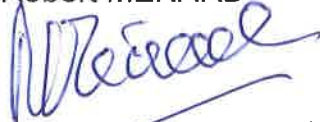
A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Les classes de l'école élémentaire Pellisson, situées dans le bâtiment Barbeyrac seront fermées du 30 mai au 1^{er} juin 2018 .

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, ou en son absence l'Adjointe à la Directrice Générale, et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 29 mai 2018

Robert MENARD



CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION / PUBLICATION, D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS.